

Surprime – 65 ans ou plus

À partir du 1^{er} janvier 2025

Contrat numéro Y9999

Prime additionnelle payée par l'adhérent de 65 ans ou plus, à compter du **1^{er} jour de la période de paie** qui coïncide avec ou qui suit son 65^e anniversaire de naissance, s'il demande d'être assuré en vertu de la garantie Médicaments du régime collectif plutôt que par le régime de la RAMQ.

Actifs – Tarification par 14 jours

	Individuel		Monoparental		Familial	
	Employeur	Employé	Employeur	Employé	Employeur	Employé
Surprime 65 ans ou plus	- \$	132,16 \$	- \$	185,02 \$	- \$	317,18 \$